

Délibération N°4B**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**L'an **deux mil vingt-cinq**Le **Dix Avril à 18 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 4 Avril 2025 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.
M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du
titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR, pouvoir du titulaire M.
COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à Mme L'HULLIER

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

OBJET :**Affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice
2024 – Budget Annexes**

Le Conseil de Communauté du « Pays de Lapalisse »,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de
l'exercice 2024,Constatant que les Comptes Administratifs 2024 des
budgets annexes soumis au vote, au cours de la séance,
présente les résultats d'exploitation suivants :

- Hébergements de loisirs : Excédent: + 116,50 €
- Lotissement Le clos des rosiers : Déficit : – 1 049,40 €
- Moulin de la ville : Excédent : + 18 879,83 €
- Office de tourisme : Excédent : + 87,26 €
- Service de portage de repas à domicile : Déficit :
– 90,33 €
- ZAE près de la grande route : Déficit : - 37 070,52 €

décide à l'unanimité l'affectation suivante :

BUDGET HEBERGEMENTS DE LOISIRS

POUR MÉMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	4 329,54 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	€
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	0 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	4 446,04 €
DÉFICIT	€
A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2024</u>	116,50 €
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	116,50 €
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créateur pour..... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2024</u>	€
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	€
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) <u>LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</u>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS

POUR MÉMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	1 051,03 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	€
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	€
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT DÉFICIT	1,63 €
A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2024</u>	€
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	€
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	€
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2024</u>	1 049,40 €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) <u>LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</u>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

BUDGET MOULIN DE LA VILLE

POUR MÉMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	17 851,19 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	15 690,98 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT DÉFICIT	16 719,62 €
A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2024</u>	18 879,83 €
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	17 361,83€
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédeur)	1 518 €
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau crédeur pour..... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2024</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau crédeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) <u>LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</u>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

BUDGET OFFICE DE TOURISME

POUR MÉMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	448,07 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	0 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	€
DÉFICIT	360,81 €
A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2024</u>	87,26 €
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	€
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	87,26 €
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2024</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) <u>LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</u>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

BUDGET SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

POUR MÉMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	1 587,97 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	€
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	€
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	1 497,64 €
DÉFICIT	€
A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2024</u>	€
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	€
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	€
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2024</u>	90,33 €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) <u>LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</u>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

BUDGET ZAE GRANDE ROUTE

POUR MÉMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	5 479,26 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	€
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	€
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	€
DÉFICIT	31 591,26 €
A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2024</u>	€
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	€
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédeur)	€
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2024</u>	37 070,52 €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) <u>LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</u>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le : 17 AVR. 2025

Publié ou Notifié

le : 11 AVR. 2025

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"